



LOI DE FINANCES 2024
ACTUALITE 2023

ACTUALITE DES IFRS





ACTUALITE DES IFRS

L'exercice 2023 prévoit l'entrée en vigueur des normes suivantes :

- Amendement IAS 8 sur la définition des estimations comptables
- Amendement IAS 12 en lien avec la réforme fiscale internationale – Pilier 2
- IFRS 17 sur les contrats d'assurance

Des normes ont été publiées mais la date de leur application reste à déterminer :

- Amendement IAS 1 : Classement des passifs en courant ou non courant
- Amendement IAS 7 / IFRS 7 : Accord de financement fournisseurs
- Amendement IFRS 16 : Passif de location relatif à une cession-bail

Enfin, parmi les normes à l'étude, on relève une IFRS 18 sur la présentation des états financiers qui modifierait la présentation du compte de résultat (3 blocs : Opérationnel – Investissement – Financement) et introduirait une information sur la mesure de la performance financière et non-financière par le management




SEC3

ACTUALITE DES IFRS

NORMES APPLICABLES en 2023


SEC3

ACTUALITE DES IFRS
Amendement IAS 12 en lien avec Pilier 2

	Etats financiers 31/12/23	Etats financiers 30/06/24	Etats financiers 31/12/24
Application Pilier 2 en France	Adoptée mais non en vigueur	Entrée en vigueur	
Impôt exigible	Néant	Top-up tax estimé de 2024 (présentation selon les préconisations d'IAS 34)	Comptabilisation de la top-up Tax
Impôt différé	Absence de comptabilisation – application de l'exemption temporaire obligatoire		
Information en annexe	<ul style="list-style-type: none"> ○ Indication explicite de l'application de l'exemption ○ Informations connues ou raisonnablement estimables sur l'exposition du groupe à Pilier 2 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Qualitatives, ex. : pays concernés ○ Quantitatives (fourchette indicative possible), ex. : fraction de profits concernée & TEI moyen applicable ou TEI global si Pilier 2 était déjà en vigueur ○ Si non connues ou pas raisonnablement estimées, information sur l'avancement du groupe dans l'évaluation de son exposition. 	Indication explicite de l'application de l'exemption temporaire d'impôt différé	Présentation isolée du montant de la Top-up Tax en impôt courant



ACTUALITE DES IFRS

IFRS 17 sur les contrats d'assurance

Une révolution pour les entreprises d'assurance.

Cette norme va profondément modifier les comptes de ces sociétés.

Elle se place à la suite de la norme IFRS 4 présentée comme transitoire car publiée en 2004 avant l'entrée en vigueur des IFRS en 2005.

IFRS 17 devait s'appliquer au 1/1/2021, a été reportée au 1/1/2022 et enfin au 1/1/2023.

Au total, IFRS 17 aura nécessité 20 ans pour être finalisée :

- Plusieurs pays ⇒ plusieurs approches différentes,
- Forte diversité des produits d'assurance d'un pays à l'autre,
- Le constat d'asymétries importantes entre les actifs et passifs et les modalités des actifs de placement.

IFRS 17 va concerner 450 assureurs présentant 13.000 milliards de \$ d'actifs.



ACTUALITE DES IFRS

IFRS 17 sur les contrats d'assurance

IFRS 17 impose :

- Une nouvelle méthode de valorisation du passif des compagnies d'assurance.
- Une nouvelle présentation du bilan et du compte de résultat.
- Une plus grande transparence sur la performance et le risque.

Elle propose :

- 3 modèles d'évaluation
- Une classification des contrats selon :
 - selon des risques similaires
 - selon l'année de souscription
 - selon la rentabilité des contrats

L'impact sur la présentation des comptes est colossal...

Le groupe ALLIANZ a estimé le coût de cette réforme entre 100 et 200 millions d'€,
Le réassureur SCOR a 100 millions d'€.



ACTUALITE DES IFRS

NORMES PUBLIEES NON APPLICABLES en 2023



ACTUALITE DES IFRS

Amendement IAS 1 - Passifs courant / non courant

Publié en octobre 2022, cet amendement apporte les précisions suivantes :

- Classement en non courant si le droit de différer le remboursement existe et est substantiel
- **Non prise en compte** des covenants à tester **après** la date de clôture => Seuls les covenants qui doivent être respectés par l'entité **avant ou à la date de clôture** ont un impact sur le classement des dettes entre éléments courants ou non courants.
- Plus d'informations en annexe